

# Réussir la réception de votre mobilier en toute sérénité

---

## Vérifications préalables à la signature

- Comparez scrupuleusement le nombre de colis reçus avec le nombre indiqué sur le bon de transport.
- Contrôlez les étiquettes des colis pour valider la correspondance des références, des quantités et du nom du destinataire.
- Inspectez minutieusement l'état extérieur des emballages : recherchez toute trace de choc, déchirure, frottement ou humidité.

## Actions indispensables lors de la livraison

- Prenez systématiquement des photos datées de l'état des colis avant toute ouverture.
- Notez la date et l'heure précise de la réception sur le bon de livraison.
- Si le livreur refuse de vous laisser le temps de déballer, inscrivez explicitement : 'Le livreur a refusé de patienter pour le contrôle du contenu, malgré ma demande'.
- Faites signer le livreur sur le bon de livraison si vous émettez des réserves.

## Comment formuler vos réserves juridiquement

- Attention : la mention 'sous réserve de déballage' n'a aucune valeur juridique devant les tribunaux.
- Décrivez précisément les avaries constatées (ex: 'coin droit enfoncé', 'carton percé', 'pied de meuble cassé').
- Refusez le colis si le meuble est manifestement inutilisable sans avoir besoin d'un déballage approfondi.

## Après le déballage : vos recours

- Vérifiez la présence de la notice de montage dans le colis ; son absence peut rendre le mobilier non conforme.
- Prenez des photos détaillées des dégâts immédiatement après le déballage.
- En cas d'avaries non constatées lors de la livraison, vous disposez de 3 jours (hors jours fériés) pour notifier le transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception.